

Cercle

DES FAMILLES

ADDICTIONS

N°12

DÉCEMBRE 2019



Charly HÉE
Président de Familles de France



J'apprécie, tu aimes, il/elle adore, parfois nous lançons en riant « **je suis addictive** » et voilà un nouveau verbe, apparu dans notre vocabulaire, banalisé.

Qu'est ce qui se cache derrière cette conduite ? Une pathologie ? Un moyen de combler une frustration ? Une maladie chronique du cerveau ? Un trouble banal ?

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 a été validé et fait suite à une large concertation auprès des agences sanitaires et sociales, **CNAM** et la **CNAF**, des associations, des mairies, des professionnels de la santé...

Familles de France vous engage à découvrir ce phénomène de l'addiction lourde de conséquences qui provoque la déchéance de l'être humain, la rupture familiale, le trouble du sommeil, l'abandon des activités sociales, les dettes...

Perte de dignité pour la personne elle-même, violences dans les cas de sevrage pour l'entourage, parce que « **le comment s'en sortir** » doit prendre le pas sur le risque de la déchéance apportée par l'alcool, le jeu, la drogue, le suicide...

S'appuyer sur une structure permet de voir le bout du tunnel ! **Familles de France** vous invite à trouver une lueur d'espoir.

Pour un mois de Janvier 2020 sobre, **Familles de France** vous incite à la modération !

Ce magazine est celui des associations familiales affiliées à Familles de France

Directeur de la publication : Charly Hee

Secrétaire Générale : Chantal Huet

Conception et réalisation : Sharon S.

Crédits photos et images : Pixabay

Contributeurs : Gabrielle P., Kevin F-Y, Jessica B., Camille C-L.

Les interviews des personnalités extérieures au mouvement n'engagent pas Familles de France et restent à la liberté de leurs auteurs.

SUIVEZ-NOUS !

SOMMAIRE

DOSSIER

Qu'entend-on par addiction ?	4
Interview Monsieur Jayle Didier	7
Qu'est-ce que l'addiction aux jeux de hasard et d'argent ?	11

CONSOMMATION

Comment sortir de l'addiction ?	14
Le service de presse de La Française des Jeux	19
Les jeux d'argent et paris en ligne	21

VIE ASSOCIATIVE

Edvo : Association Nationale	24
Les jeunes et les addictions	27



Qu'entend-on par addiction ?



D'après la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDCA), les addictions sont des pathologies cérébrales définies par une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères.

L'addiction est une affection cérébrale chronique, récidivante, caractérisée par la recherche et l'usage compulsifs de drogue.

Quelques définitions

La dépendance

La dépendance est définie comme une tolérance accrue, une consommation compulsive, une perte de contrôle et un usage continu malgré des problèmes physiques et psychologiques causés ou exacerbés par la substance. La dépendance est définie par la survenue du syndrome de sevrage.

L'abus d'une substance

L'abus d'une substance, drogue ou de l'alcool renvoie à un mode de consommation inapproprié entraînant des conséquences indésirables, récurrentes et importantes. Il s'agit d'un profil de consommation dans des situations dangereuses qui conduisent l'individu à négliger ses obligations sociales, etc.

Les addictions peuvent concerner le tabac notamment à la nicotine, l'alcool, le cannabis, les opiacés, la cocaïne, les amphétamines et dérivés de synthèse tel que l'ecstasy (MDMA).

La grande majorité des personnes qui consomment une substance ne deviennent pas addicts.

En effet, il y a dépendance dans 100% des cas et addiction dans 1% peut-être.

L'addiction reste rare !



Chez l'homme comme chez l'animal, l'environnement lors des premiers contacts avec la substance potentiellement addictive joue un rôle majeur. Le risque d'addiction est décuplé chez un sujet qui expérimente la drogue lorsqu'il est isolé, déconnecté d'un environnement favorable.

En effet, si la nature du produit est un facteur à prendre en compte, l'addiction ne se résume pas au produit. La dépendance est en fait liée à la rencontre de 3 éléments :

- Un produit
- Un sujet sensible
- Une situation de consommation (isolement ou non)

Un diagnostic défini

Le diagnostic de l'addiction repose sur 11 critères bien définis, fixés par des instances internationales de santé mentale et répertoriés dans un manuel, le Diagnostic and Statistical manual of Mental disorders (DSM 5) :

- Besoin impérieux et irrésistible de consommer la substance ou de jouer (craving)
- Perte de contrôle sur la quantité et le temps dédié à la prise de substance ou au jeu
- Beaucoup de temps consacré à la recherche de substances ou au jeu
- Augmentation de la tolérance au produit addictif
- Présence d'un syndrome de sevrage, c'est-à-dire de l'ensemble des symptômes provoqués par l'arrêt brutal de la consommation ou du jeu
- Incapacité de remplir des obligations importantes
- Usage même lorsqu'il y a un risque physique
- Problèmes personnels ou sociaux
- Désir ou efforts persistants pour diminuer les doses ou l'activité
- Activités réduites au profit de la consommation ou du jeu
- Poursuite de la consommation malgré les dégâts physiques ou psychologiques

Présence de 2 à 3 critères : addiction faible

Présence de 4 à 5 critères : addiction modérée

Présence de 6 critères ou plus : addiction sévère

Parmi les addictions sans substance, seul le jeu pathologique (jeux de hasard et d'argent) est cliniquement reconnu comme une dépendance comportementale dans les classifications diagnostiques internationales (DSM 5).



Priorité à la prévention !

La consommation des substances psychoactives est responsable en France de plus de 120 000 décès évitables par accidents et par maladies, dont près de 60 000 par cancers. C'est notamment le cas des consommations de tabac et d'alcool qui interviennent dans environ 30% des décès survenus avant 65 ans. Afin de lutter contre ce problème de santé publique, plusieurs dispositifs ont été mis en place dont, notamment les Consultations jeunes consommateurs (CJC).

Ces lieux ouverts et confidentiels, viennent en aide aux jeunes et à leur entourage.

L'objectif de ces consultations est d'accueillir des jeunes consommateurs en questionnement sur leur consommation. Le principe est de faire le point et éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique. Ces CJC sont présents dans tous les départements français et proposent des consultations gratuites et confidentielles.

Elles se déroulent au sein des Centres spécialisés d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou dans des lieux spécialisés dans l'accueil des jeunes (Maisons des adolescents et Points accueil écoute jeunes).

Pour aller plus loin :

Quelle est la différence entre usage récréatif et toxicomanie ? Certains individus sont-ils plus vulnérables que d'autres face aux addictions ? Qu'appelle-t-on drogues de synthèse ? Peut-on devenir accro à Facebook, au travail, au sport ? Peut-on obliger un jeune à se soigner ? Alcools, cigarettes, drogues, médicaments, cyber-addictions, troubles alimentaires, jeux pathologiques, achats compulsifs, la liste est longue, et de nouveaux comportements apparaissent sans cesse.

Sous la forme de 100 questions/réponses, courtes et précises, Vincent Dodin aborde de façon claire et concrète ce qu'il convient de savoir sur les dépendances en général, les produits et les modes de consommation, les comportements addictifs, leurs traitements et leurs prises en charge.

Vous pouvez également appeler Drogues info service pour être orienté en fonction de vos besoins :



Interview Monsieur Jayle Didier

Médecin en charge de la Chaire d'Addictologie au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) jusqu'en 2018, Didier JAYLE est également directeur de la publication de la revue Swaps et du site vih.org. Il s'est investi dans les soins aux malades du sida depuis le début de l'épidémie et continue d'exercer à l'Hôpital Européen Georges Pompidou.

En 1986, il lance la première campagne d'information sur le sida en direction des lycéens et en 1988, fonde le CRIPS, centre régional d'information et de prévention du sida et des toxicomanies, à la demande du conseil régional d'Ile-de-France. Il dirige le CRIPS de 1988 à 2002. En 1995, il participe à la création de Nova Dona, un des deux premiers centres méthadone, à l'Assistance Publique de Paris. En octobre 2002, il est nommé président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) qu'il quitte fin 2007.



• Qu'entendons-nous par addiction et dépendance ?

« Ce que l'on entend par addiction ou dépendance, c'est quand l'organisme a besoin d'une substance ou a besoin d'avoir un certain comportement pour se sentir bien. Si cette substance vient à manquer, le consommateur souffre d'un manque qui se traduit par un mal être : pour pallier, il va en reconsommer. On parle de consommation compulsive.

En général on parle d'addiction aux drogues. Les drogues sont des substances qui modifient la manière de percevoir les choses, de ressentir les émotions, de penser et de se comporter. Elles vont directement intervenir dans le cerveau, sur le système de la récompense. Ce système agit comme un « baromètre interne » de l'organisme et va déclencher les actions nécessaires à notre survie telles que boire, manger ou se reproduire. La réalisation de ces actions apporte des sensations de plaisir. A l'intérieur du cerveau, nous avons des dizaines de neuromédiateurs, comme la dopamine, qui est l'hormone du plaisir, le sérotonine, le noradrénaline ou les endorphines, qui régulent naturellement ce circuit de la récompense. La consommation de drogue active le circuit de la récompense et va engendrer du plaisir en agissant comme un leurre sur l'activité de ce système. En effet, toutes les drogues vont entraîner une sécrétion de dopamine au niveau d'un noyau cérébral, le « noyau accumbens », véritable centre du plaisir.

. Quand la substance vient à manquer, l'organisme est en manque, le circuit de la récompense est aux abois et la seule façon de le calmer est de consommer à nouveau. Le baromètre interne est apaisé et tout fonctionne à nouveau correctement, en apparence. C'est la base de la dépendance.

Le corollaire est que la plupart des drogues vont entraîner, par l'intermédiaire de ce système de la récompense, la sécrétion de dopamine. En effet, les drogues procurent du plaisir et c'est pour cela qu'elles établissent plus ou moins une dépendance. L'individu qui est sensibilisé à une drogue va vouloir s'en procurer à nouveau pour être dans cet état de plaisir. Il cherche à tout prix à éviter le déplaisir. **Le sujet devient addict ou dépendant.**

• Cannabis et ados ?

Le circuit de la récompense est à la base du cerveau, il est très archaïque, présent chez tous les mammifères et les reptiles. Chez l'homme, les connexions de ce circuit, avec le néocortex siège de la volonté, est très tardif. Le contrôle par le néocortex ne sera mature qu'après l'âge de 20 ans. Au fil du temps, il va donc y avoir un contrôle par le néocortex du système de la récompense qui va permettre de mieux s'adapter, sous réserve que l'enfant ait une éducation affective satisfaisante, une bonne estime de soi.

On comprend que les plus jeunes soient extrêmement sensibles aux drogues. Un jeune adulte, qui commencerait à consommer du cannabis à 20 ans, a peu de chance de devenir dépendant. Ainsi, plus on consomme précocement, plus le risque de dépendance est grand. L'important pour le cannabis est d'essayer de retarder le plus possible l'âge des premières consommations.

La « génération Z » est sensible aux explications beaucoup plus qu'aux injonctions et à la morale. C'est important d'avoir des échanges et des discussions au sein des familles :

« Expliquer et convaincre plutôt que contraindre ».

• Devient-on forcément dépendant lorsqu'on consomme des drogues ?

« Les produits que l'on appelle stupéfiants entraînent des dépendances qui sont plus ou moins importantes et qui sont acquises après un laps de temps variable en fonction de la substance et de la personne. Il y a des drogues qui donnent plus ou moins de plaisir et d'autres qui donnent plus ou moins de dépendance. Par exemple, le tabac donne peu de plaisir mais provoque une forte dépendance.

Le tabac est un des produits le plus addictif que l'on connaisse avec l'héroïne. L'héroïne est très addictive et procure un très grand plaisir ce qui fait son danger.

Pour devenir dépendant à l'héroïne il faut en prendre pendant quelques semaines. Pour le tabac, on estime qu'il faut environ 6 à 12 mois pour être dépendant. C'est-à-dire qu'un adolescent qui fume une cigarette par jour pendant 6 à 12 mois va devenir dépendant à vie du tabac. La dépendance au tabac touche près de 95 % des consommateurs. Pour le cannabis, on estime qu'environ 10 à 15 % des fumeurs sont dépendants.

La consommation de cannabis est donc beaucoup moins addictive que celle du tabac ».

• Existe-t-il d'autres types d'addictions ?

« Par extension, on parle d'addiction comportementale, c'est-à-dire des comportements qui présentent des points communs avec la dépendance aux drogues. Le plus anciennement connu concerne les jeux de hasard et d'argent, entraînant des conséquences assez proches de celles des drogues : exclusion sociale, problèmes financiers, conjugaux. Ces addictions sont souvent associées à une consommation d'alcool et/ou de tabac, qui souvent les précèdent.

• Plus récemment, on parle d'addiction aux écrans. Cette dépendance est plus difficile à cerner car notre vie est envahie par les écrans. Les addictions comportementales interviennent aussi au niveau du système de la récompense. Il est très important de ne pas exposer les plus jeunes aux écrans tels que la télévision, le portable, la tablette. Serge Tisseron a publié de nombreux ouvrages sur le sujet qui peuvent être utiles aux parents comme « **3-6-9-12 Apprivoiser les écrans et grandir** », Toulouse, Érès, 2013.





• Selon vous, faudrait-il légaliser le cannabis en France ?

« Plus de 4 millions de Français consomment du cannabis. A 17 ans, 4 adolescents sur 10 l'ont expérimenté. »

La France est un des pays les plus consommateurs alors que sa législation est un des plus sévères d'Europe. Il y a moins de jeunes qui consomment du cannabis en Hollande alors qu'il est partiellement légalisé. Jusqu'en 2019, la loi française prévoyait un an de prison et 3750 euros d'amende pour un simple consommateur. Loi incomprise car les consommateurs de cannabis ne se considèrent pas comme délinquants, loi inapplicable (Il n'y a que 70 000 places de prison !), loi injuste, les personnes interpellées font trop souvent partie des minorités et des quartiers défavorisés.

Depuis 2019, la loi a été amendée et la sanction retenue est une amende forfaitaire de 200 euros.

Cette loi est un progrès mais elle reste mal comprise par les jeunes qui fument du cannabis. Ils ne comprennent pas pourquoi il y a une interdiction pour un produit qui rend beaucoup moins dépendant que le tabac et qui a une toxicité bien moindre que celui de l'alcool. En outre, cette loi ne change rien au trafic qui continue de prospérer. Les réseaux mafieux n'ont pas de préoccupations de santé publique, notamment pour limiter la consommation des plus jeunes. Je pense que le système actuel est le plus mauvais qui soit. Bien entendu, le mieux est de ne pas consommer de cannabis. Ainsi nous serions plus en mesure de limiter la consommation des plus jeunes avec un système de distribution organisé et contrôlé par l'État comme en Californie, au Canada, en Uruguay ou dans certaines villes suisses.

La prohibition à l'évidence ne marche pas et surtout elle empêche de faire un travail de prévention intelligent basé non sur l'interdiction mais sur la réduction des risques. Il faut informer les consommateurs sur les risques qu'ils encourent en fumant, et comment diminuer ces risques. Par exemple, on sait que la consommation de cannabis perturbe les réflexes, ce qui a des implications sur la conduite de véhicules. Ainsi on a mesuré que le cannabis multiplie par deux le risque d'accident mortel, l'alcool par huit. L'association des deux substances par quinze. De nombreux accidents mortels à la sortie de boîtes de nuit sont dus à la consommation simultanée d'alcool et de cannabis.

La plupart des personnes qui s'occupent des addictions sont favorables à une distribution contrôlée du cannabis et notamment à un système qui puisse échapper aux mafias et être supervisé dans un esprit respectueux de la santé publique et de la santé des plus jeunes.

Aux Etats-Unis et notamment dans les Etats de Washington et au Colorado, les premiers résultats où le cannabis a été légalisé, on observe une baisse de la consommation chez les mineurs.

Les « **pot shops** » où l'on peut se procurer du cannabis, sont interdits aux moins de 21 ans. Le marché noir régresse sensiblement et il y a de grandes campagnes de sensibilisation et de prévention pour expliquer que la consommation de cannabis quand on est jeune est plus nocive pour la santé.

Je suis convaincu que la France va légaliser, dans quelques années le cannabis. La légalisation est inévitable. Il y a une évolution de la société mondiale. »



• La dernière campagne anti-tabac a-t-elle eu une incidence sur la consommation ?

« Aujourd'hui il y a une baisse sensible de la consommation de tabac. Le tabac a des conséquences sur la santé infiniment plus grave que le cannabis. Il est responsable d'environ 70 000 décès prématurés par an en France, alors que le THC est responsable de moins de 200 décès principalement via les accidents de la route.

Le paquet neutre n'a aucune influence chez les gros fumeurs. De plus, l'augmentation du prix du paquet de tabac ne change rien à la consommation de ceux qui sont les plus dépendants car ils vont continuer à payer leurs cigarettes plus chères.

Concernant les jeunes, l'augmentation du prix du paquet de cigarette fait diminuer la consommation. Le problème des prix, c'est que l'on ne peut pas les augmenter indéfiniment. D'une part, parce que ce n'est pas juste car on sait qu'il y a plus de fumeurs intensifs dans les classes sociales défavorisées que dans les classes sociales plus aisées. D'autre part, quand les prix augmentent, le trafic augmente également. Avec les paquets à 9 euros, on voit une augmentation considérable du trafic de cigarettes.

Ce sont souvent des cigarettes plus toxiques que celles dites industrielles (le paquet est à 5 euros sur le marché noir). Il faut être prudent sur l'augmentation du prix du tabac.

« C'est, avant tout, la mentalité des citoyens qu'il faut changer ».

Familles de France soutient
#MoisSansTabac

Mois sans tabac

Familles de France

Pour participer, rendez-vous sur :
tabac info service
le site + l'appli + le 39 89
Du lundi au samedi de 9h à 19h.



www.familles-de-france.org

Twitter & Facebook : @Familles2France



Qu'est-ce que l'addiction aux jeux de hasard et d'argent ?



Les jeux de hasard et d'argent, qu'est-ce que c'est ?

Afin de comprendre l'addiction aux jeux de hasard et d'argent, il faut d'abord savoir ce que l'on entend par jeux de hasard et d'argent.

Ces jeux sont basés sur le principe du hasard, ce qui signifie qu'il est impossible de prévoir le résultat. L'habileté ne suffit pas pour gagner. Ceux-ci regroupent les jeux de loterie (jeux de grattage, loto...), les jeux de casinos (machines à sous, roulette...), le poker, ainsi que les paris sportifs et hippiques. Selon l'Institut Fédératif des addictions comportementales, les jeux d'argent se caractérisent par plusieurs critères ;

- Le joueur mise de l'argent,
- Cette mise est irréversible,
- Le joueur peut soit gagner soit perdre,
- L'issue du jeu repose sur le hasard

Même si pour la majorité des joueurs, le jeu est récréatif et occasionnel, pour certains, il devient excessif, voir pathologique. Dans ce cas, jouer peut devenir dangereux aussi bien financièrement que psychologiquement.



Qu'est-ce que l'addiction aux jeux ?

Les jeux de hasard et d'argent deviennent une addiction lorsqu'un joueur leur accorde une place bien trop importante dans sa vie, en lésant sa vie familiale, professionnelle et sociale.

Bien souvent, le joueur commence par gagner. Il imagine alors qu'il peut gagner sa vie grâce aux jeux. Il va passer des heures à ne faire que ça, et va mettre sa situation financière en danger, voire en péril. Une personne dépendante aux jeux sera capable de jouer au-delà de ses capacités financières, et de continuer à jouer malgré tout. Cette personne va souvent vouloir tenter de récupérer les sommes qu'il a perdues, pour « se refaire ». Un joueur sera même capable de mentir à ses proches sur son rapport aux jeux, et de ressentir un manque lorsqu'il ne joue pas.

Quelles sont les conséquences de cette addiction ?

Les conséquences d'une addiction aux jeux de hasard et d'argent se ressentent sur la santé, sur les finances, mais aussi sur la vie familiale et sociale. L'entourage des personnes ayant un problème de jeu est souvent touché par les répercussions négatives liées à cette pratique. Plusieurs incidences ricochent dans tous les aspects de la vie du joueur :

- Troubles du sommeil,
- Anxiété, dépression, pensées suicidaires
- Irritabilité, isolement,
- Abandon des activités sociales,
- Déclenchement de conflits au sein du cercle familial,
- Séparation, divorce, fuite,
- Problème de concentration sur le lieu de travail,
- Dettes, surendettement.

Les conséquences négatives sur soi et ses proches



Comment sortir de l'addiction ?



- **Avant toute chose, il faut repérer les signes d'addiction**

Certains signes sont révélateurs d'un problème de jeu et peuvent permettre d'alerter ou de repérer une personne en situation d'addiction ;

- Le joueur pense pouvoir gagner sa vie grâce aux jeux, et mise toujours plus,
- Il demande ou emprunte de l'argent à son entourage,
- Cette personne est moins disponible, souvent en retard, ou même absente,
- Le joueur présente des signes de stress, de déprime, d'irritabilité,
- Des changements dans son mode de vie apparaissent,
- Le joueur est capable de voler de l'argent ou des objets de valeur pour jouer.

Lorsqu'un joueur présente des signes d'addiction, plusieurs possibilités s'offrent à lui. Ses proches peuvent également l'aider à sortir de cette dépendance.

• Comment faire pour s'en sortir ?

Pour sortir de l'addiction, il est possible pour le joueur de se faire aider, mais aussi d'entreprendre des démarches pour éviter les situations à risque.

1. Les organismes spécialisés d'assistance aux joueurs

Le joueur addictif peut consulter les sites des organismes spécialisés d'assistance aux joueurs. Il peut également les contacter afin de poser ses questions, via un numéro vert, consulter des témoignages, ou encore discuter de ses problèmes d'addiction via des forums de discussion proposés sur le site de l'organisme en question.

On peut citer les organismes suivants :

- Joueurs info service (<https://www.joueurs-info-service.fr/>)
- SOS joueurs (<https://sosjoueurs.org>)

Ils ont pour objet premier d'accompagner les joueurs. Il existe d'autres organismes capables de venir en aide, directement ou indirectement, aux joueurs en situation d'addiction. Il existe des associations qui protègent les mineurs du cyber danger par exemple.

Concernant les questions financières relatives aux jeux de hasard et d'argent, si le joueur rencontre des problèmes d'argent, il peut se diriger vers des organismes spécialisés dans ce domaine. Quelques exemples :

- Le site « mes questions d'argent » établit la liste des organismes spécialisés, et vous aide à trouver un organisme qui soit près de chez vous ; www.mesquestionsdargent.fr ,
- L'association CRESUS vient en aide aux personnes se trouvant dans une situation financière difficile, ou en situation de surendettement (<https://www.cresus-iledefrance.org/>).

2. Les acteurs sanitaires et médicosociaux

Lorsqu'une addiction de cet ordre se manifeste, il est préférable de se tourner vers des professionnels de santé, afin d'obtenir une aide adaptée :

- Dans un premier temps, le joueur peut s'adresser à son médecin traitant, qui pourra l'orienter vers une structure adaptée,
- Le joueur peut également se rendre au sein du service addictologie au sein d'un centre hospitalier.
- Il existe également des Centres de Soins, d'Accompagnement, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ;

Depuis la loi du 12 mai 2010 un dispositif de prévention et de prise en charge des addictions de type jeux pathologiques est prévu. Ce dispositif repose sur des structures sanitaires et médico-sociales, qui sont CSAPA. Ces centres ont pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction. Ils apportent une prise en charge pluridisciplinaire à la personne ayant une conduite addictive.



Le joueur passera alors un « test », permettant de lui offrir un suivi adapté. Les prises en charge s'appuient sur la psychothérapie.

3. Se tourner vers une personne de confiance dans l'entourage

Il est très important pour le joueur addictif de se tourner vers une personne de confiance, comme son conjoint, ses parents, ou encore un ami, pour aller mieux. L'entourage est souvent touché et subit les répercussions négatives du jeu d'argent. Il est important que la famille du joueur ainsi que ses proches communiquent leurs ressentis et inquiétudes sur son comportement addictif.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'entourage du joueur soit bien informé sur cette addiction, afin de réussir à dialoguer avec le joueur. Il faut choisir le bon moment pour en parler, soutenir la personne dans ses efforts, et s'armer de patience.

Il est préférable d'éviter les conflits, faute de quoi le joueur risquera de se renfermer sur lui-même.





- **Eviter les situations à risque**

Pour ne pas céder à la tentation du jeu, il est utile d'adopter quelques comportements en ce sens, et notamment les suivants :

- Fixer des limites d'argent à l'avance,
- Eviter les occasions de jouer,
- supprimer ses habitudes les plus à risque,
- pratiquer d'autres activités, nouvelles ou pratiquées avant de commencer le jeu.

- **L'interdiction volontaire et auto-exclusion des sites et lieux de jeu**

Une démarche importante est de se faire interdire ou exclure des lieux de jeu. Cela aidera le joueur à réduire ou à arrêter sa pratique de jeu.

1. L'interdiction volontaire

Quelles sont les démarches ? Le joueur, seule personne habilitée à effectuer ces démarches, devra remplir une pré-demande en ligne sur une interface du gouvernement:

<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/saisine-par-voie-electronique/demande-d-exclusion-de-jeux/>

- › S'il réside en région parisienne, il pourra prendre directement rendez-vous pour signer le courrier d'interdiction au **01 82 24 60 56**.
- › S'il réside hors région parisienne, il faudra qu'il rédige un courrier demandant l'interdiction à l'adresse suivante : Ministère de l'intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, **Bureau des cercles et jeux – Place Beauvau – 75800 PARIS Cedex 08**.

Il sera ensuite convoqué par les services locaux de la police chargés de la surveillance des jeux d'argent pour signer et approuver l'interdiction.

Quelles sont les conséquences ? La personne sera alors inscrite dans le fichier des interdits de jeux. Ce fichier est transmis aux casinos, aux cercles et clubs de jeux ainsi qu'aux sites légaux de jeux d'argent. C'est une mesure administrative, qui s'applique sur tout le territoire français, pour une durée non réductible de trois ans, dans toutes les salles de casinos, les cercles de jeux et les sites internet de jeux autorisés.

La personne frappée par une interdiction de jeu peut tout de même faire des paris hippiques et sportifs sur les hippodromes ou dans les commerces agréés, ou encore participer aux lotos et loteries. Après trois ans, il est possible d'effectuer une démarche pour lever l'interdiction.

2. L'auto exclusion

Quelles sont les démarches ?

Le joueur peut effectuer cette auto exclusion directement sur le site de jeux sur lequel il est inscrit ou prendre contact par courriel ou par téléphone avec le site de jeux.

Un joueur peut aussi demander à être exclu d'un casino. Pour ce faire, il en fait la demande auprès de l'établissement concerné.

Quelles sont les conséquences ?

L'auto exclusion s'applique uniquement aux sites auprès desquels le joueur fait la démarche. Elle oblige l'opérateur à clôturer le compte du joueur.

Selon la demande du joueur, l'auto exclusion peut être temporaire (de quelques jours à plusieurs mois) ou définitive (clôture immédiate de compte sans possibilité d'en ouvrir un nouveau avant 3 ans).



Le service de presse de La Française des Jeux a accepté de répondre aux questions posées par Familles de France.



- **Qu'est-ce qu'une addiction aux jeux selon vous ?**

Si on croise les différentes définitions données par les professionnels de l'addictologie, une addiction aux jeux d'argent désigne une situation dans laquelle une personne perd le contrôle de sa pratique de jeu, ce qui conduit à des conséquences négatives de tous ordres (financier, social, familial) pour elle.

- **Des mesures préventives sont-elles prévues à ce sujet ?**

La politique de jeu responsable de FDJ est au cœur du modèle de développement durable de l'entreprise et est sans équivalent dans le secteur des jeux d'argent. FDJ est l'opérateur le plus avancé en France en la matière depuis de nombreuses années et fait partie des loteries référentes en Europe et dans le monde. Le Groupe y consacre des moyens humains et financiers importants, avec notamment 10% des investissements publicitaires télévisuels du Groupe dédiés au jeu responsable, et la mise en œuvre de nombreux outils de prévention.

Chez FDJ, la prévention du jeu excessif se fait à travers 5 domaines d'actions : le contrôle de l'offre de jeu (comité d'experts et matrices d'évaluation des offres de jeux, suivi de l'impact des nouveaux jeux), l'information des joueurs (affichage en point de vente et en ligne sur les risques potentiels, mise à disposition de test d'auto-évaluation), l'accompagnement des joueurs et le suivi de leurs pratiques

(outil Playscan d'analyse des pratiques de jeu pour évaluer et informer les joueurs en ligne si leur pratique comporte des risques de développer un problème de jeu, modérateurs de jeu pour limiter les montants misés en ligne), la détection et l'orientation des personnes en situation de vulnérabilité, et enfin le soutien à la recherche en addictologie et aux actions de préventions menées par le monde sanitaire et social avec 1 million d'euros consacré chaque année à des partenariats de mécénat.

- **Pouvez-vous repérer une personne qui se met financièrement en danger ?**

FDJ met en œuvre des dispositifs dans le but de détecter les personnes, en situation de vulnérabilité du fait de leur pratique de jeu que ce soit sur internet ou dans nos points de vente FDJ, et de les orienter vers des structures de prise en charge adaptées.

A titre d'illustration, l'outil « Playscan » sert à évaluer et informer les joueurs en ligne sur le niveau de risque associé à leur pratique de jeu par un statut coloré (vert, jaune, rouge) indiqué sur leur compte joueur. En fonction de la couleur, FDJ adresse des messages adaptés aux joueurs. Il s'agit d'un dispositif sans équivalent en France chez les opérateurs de jeu en ligne.

Par ailleurs, des modérateurs de jeu permettent aux joueurs de se fixer des limites de jeu ou de s'imposer des plafonds. Les joueurs en ligne peuvent également s'autoexclure temporairement ou définitivement.

En point de vente, la détection est différente. Le repérage se fait principalement par le service clients, les joueurs eux-mêmes ou encore les détaillants.

FDJ s'efforce d'orienter les joueurs vers des lignes d'écoute partenaires (SOS Joueurs, e-Enfance, CRÉSUS etc.) et des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie au niveau local (CSAPA) pour une prise en charge adaptée des joueurs en faisant la demande

Bon à savoir : (selon le site FDJ <https://www.fdj.fr/informations/playscan>)

PlayscanTM est un outil qui permet aux joueurs d'évaluer le niveau de risque associé à leurs pratiques de jeu.

Cette évaluation propose 6 niveaux différents soulignant une probabilité plus ou moins forte de développer un problème de jeu :

- **Vert** : risque très faible
- **Jaune** : risque faible
- **Jaune foncé** : risque modéré
- **Jaune/orange** : risque significatif
- **Rouge** : risque élevé
- **Rouge foncé** : risque très élevé

Par exemple, si le risque est très élevé (rouge foncé) le joueur a 5 fois plus de chance qu'un joueur à risque faible (vert) d'avoir un problème de jeu excessif.

L'évaluation du niveau de risque, c'est-à-dire du profil de jeu **PlayscanTM** est représenté dans le compte du joueur par une pastille de couleur différente : **vert, jaune, rouge.**

Les jeux d'argent et paris en ligne



Un jeu de hasard est défini légalement comme « un jeu payant où le hasard prédomine sur l'habileté et les combinaisons de l'intelligence pour l'obtention d'un gain. »

En France, depuis 1836, la loi prévoit par principe l'interdiction des jeux d'argent et de hasard. Ce n'est que par dérogation à ce principe, qu'elle autorise des jeux d'argent et de hasard comme certains paris en ligne.

En bref, ce que dit la loi sur les jeux en ligne

Le marché des jeux en ligne a été ouvert à la concurrence depuis 2010, en raison de la pression de la Commission européenne chargée de lever les entraves à la libre prestation des services et paris sportifs et de l'essor du secteur, en grande partie illégal. La catégorie du jeu et du pari en ligne est défini comme un jeu et un pari dont l'engagement passe exclusivement par l'intermédiaire d'un service de communication au public en ligne.

L'encadrement légal est principalement basé sur un système d'agrément des opérateurs de jeux ou de paris en ligne, mais poursuit également un objectif de protection des consommateurs et de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent. Ces jeux sont placés sous le contrôle de l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (**ARJEL**), autorité administrative indépendante elle aussi créée en 2010. L'ARJEL délivre l'agrément pour cinq ans, et autorise les opérateurs à proposer au public des services de jeux ou de paris en ligne. Elle veille également à la protection des populations vulnérables et lutte contre l'addiction. Signalons également que le mineur, même émancipé, ne peut pas participer à ces jeux en ligne ni aux jeux de casinos (y compris accéder au casino) et aux jeux de hasard commerciaux, à l'exception des lotos, tombolas ou loteries organisés lors d'une fête foraine locale ou dans un cadre associatif.

Sur quoi peut-on parier ?



En ligne, il est possible de parier sur les paris sportifs, le poker et les paris hippiques.

- **Les paris sportifs** : les compétitions sportives sur lesquelles il est possible de parier sont listées par l'ARJEL, il s'agit par exemple du football, du basketball, du rugby ou encore du cyclisme, de l'équitation ou du billard. Parmi ces sports, elle liste également le pays concerné, le type et la phase de compétition, le genre et bien sûr, le type de résultat pouvant faire l'objet d'un pari. Par exemple, en football, il est possible de parier en ligne pour la compétition française de Ligue 1 sur le résultat d'un match (victoire, défaite, match nul) ou encore sur le score (à la mi-temps ou à la fin du match).
- **Les jeux de poker** : il en existe différents types tels que le « Texas Hold'em Poker », le « Omaha Poker » ou encore le « Seven Card Stud Poker ». Chacune de ces formes de poker a ses propres règles et peut être organisée sous forme de tournoi ou encore de « Cash-game » terme qui désigne une partie où les joueurs peuvent, à volonté, entrer et sortir de la partie tout en conservant leurs gains éventuels.
- **Les paris hippiques** : seuls sont autorisés en France les paris hippiques sous la forme mutuelle, c'est-à-dire, selon la définition de l'ARJEL, un « pari selon lequel l'ensemble des enjeux misés par les parieurs est mutualisé en une masse commune et redistribué aux gagnants au prorata de leurs mises. »

Avant de parier en ligne, vous devrez vous assurer que le site de jeux en ligne est sûr, créer un compte joueur et suivre quelques bonnes pratiques.

Comment s'assurer qu'un site de paris en ligne est fiable ?



Un site de jeux et paris en ligne est sûr et légal uniquement lorsqu'il a reçu l'agrément de l'ARJEL. Pour vérifier si un site dispose de cet agrément, reportez-vous à la liste des sites agréés sur le site de l'ARJEL et à la présence du label ARJEL sur le site en question.

Attention, si vous jouez sur un site qui n'est pas agréé, et qui est donc illégal, vous n'aurez aucune garantie quant à la sécurité et à la sincérité des opérations de jeu. De plus l'opérateur illégal n'a aucune obligation en matière de protection des personnes vulnérables, de lutte contre l'addiction ou encore contre le blanchiment d'argent.

Qu'est-ce qu'un compte joueur ?



Un compte joueur en ligne est un compte attribué à chaque joueur par l'opérateur de jeux ou de paris pour un ou plusieurs jeux. Obligatoire, il permet de retracer les mises et les gains liés aux jeux et paris, les mouvements financiers qui leur sont liés ainsi que le solde des avoirs du joueur auprès de l'opérateur. Les mineurs et les personnes interdites de jeu ne peuvent pas ouvrir de compte joueur. Enfin, sur simple demande auprès de l'opérateur, le joueur a la possibilité de clôturer son compte.

Quelles sont les recommandations de l'ARJEL pour jouer en ligne en toute sécurité ?

Les cinq règles qui peuvent vous sauver la mise :

- Protéger vos comptes en utilisant des mots de passe, pourvu qu'ils soient élaborés, composés de majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux, et qu'ils soient uniques pour chaque compte (ils peuvent se présenter sous la forme d'une phrase).
- À ce jour, préconiser l'état dans lequel doivent se trouver vos ordinateurs, logiciels et antivirus, dont vous récupérez les fichiers depuis les sites fournisseurs.
- Réfléchir avant de cliquer sur les liens et pièces jointes qui vous sont adressés par mail.
- Ignorer les mails de vos opérateurs préférés, mais aussi d'opérateurs de gaz, électricité, banques et autres qui vous demandent de leur communiquer à nouveau vos identifiants, mots de passe, numéro de compte... Vérifier le nom du site que vous avez tapé peut-être trop rapidement afin de ne pas vous retrouver sur un site ayant les mêmes objectifs que les mails de phishing...
- Sortir proprement du site de jeux, ou d'autres sites, en cliquant sur le bouton déconnexion.

Une réforme de la régulation des jeux au 1er janvier 2020

À compter du 1er janvier 2020, une nouvelle régulation des jeux entrera en vigueur. Cette réforme va intégrer au code de la sécurité intérieure, quatre objectifs de la politique de l'Etat concernant les jeux d'argent et de hasard :

- Prévenir le jeu excessif et assurer la protection des mineurs ;
- Assurer l'intégrité des opérations de jeu ;
- Prévenir les activités frauduleuses ou criminelles ;
- Veiller à l'équilibre entre les différentes filières de jeu.

La réforme prévoit également que l'ARJEL sera remplacée par l'Autorité nationale des jeux (ANJ) qui sera l'acteur principal de cette nouvelle régulation des jeux. Elle verra ses compétences élargies :

- Concernant la Française des jeux (FDJ) et du Pari mutuel urbain (PMU), l'exploitation de tout nouveau jeu sera conditionnée à l'autorisation préalable de cette nouvelle autorité ;
- S'agissant des paris sportifs en ligne, elle délivrera les agréments aux opérateurs, comme le faisait l'ARJEL et pourra prescrire à ces opérateurs le retrait de toute communication commerciale incitant à jouer de façon excessive ;
- Pour le secteur des casinos, l'ANJ aura compétence sur la lutte contre le jeu excessif tandis que la régulation de cette activité demeurera de la compétence du ministère de l'intérieur.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'ARJEL : <http://www.arjel.fr/>

EDVO : ASSOCIATION NATIONALE



Notre centre EDVO est situé au 3 et 4 Rue Gallieni à Montmagny (95360), au centre ville, à 10 minutes par le train de la Gare du Nord. Voir sa présentation sur le site www.edvo.fr

EDVO est une structure unique en France pour son type de fonctionnement avec 32 ans de pratique professionnelle au service de l'humain en grande difficulté avec un problème d'addiction.

Son équipe pluridisciplinaire s'appuie sur une méthode d'accompagnement spécifique inspirée du « Modèle Minnesota », avec une prise en charge globale associant le thérapeutique, le social, les changements de comportement basés sur l'abstinence de tout produit psychoactif, l'auto-gestion des émotions, la préparation à une autonomie durable avec réinsertion sociale, professionnelle et l'accès au logement individuel.

EDVO s'est entourée de partenaires partageant les mêmes objectifs et a mis en action des missions complémentaires permettant de fonctionner avec un coût de journée (bilan 2018) à 28,60 € par jour et par personne avec un autofinancement sur les 2/3 de ce coût.

Ce modèle est duplicable sur tout le territoire et correspondant aux besoins d'un tiers des demandeurs de cure (alcooliques, polytoxicomanes, pharmaco-dépendants).

EDVO fait réaliser à nos institutions des économies importantes, mesurables, par rapport à l'accompagnement des victimes d'addictions sous produit de substitution (médicaments, baclofène, subutex, méthadone), ou suivi dans une salle de consommation sécurisée.

L'abstinence de tout produit psychotrope et notre type d'accompagnement avec hébergement préparant à l'autonomie, sauvent de nombreuses vies chaque année ; elle donne un confort de vie qui a beaucoup d'attrait pour tous ceux qui souhaitent suivre ce cheminement vers le rétablissement.

Elle contribue au développement de l'entraide entre malades dépendant mais aussi, parallèlement, à créer un maillage national de fraternité (Alcoolique Anonyme/Narcotique Anonyme) très utile pour éviter l'isolement et soutenir les personnes les plus fragiles, ceci sans générer la moindre dépense pour nos institutions.

Partager un peu de temps au sein de notre structure, au contact de notre équipe et des 35 pensionnaires, permet de prendre toute la mesure du bien-fondé de cette prise en charge globale telle qu'elle se pratique à EDVO. Ce type de structure, au service des malades d'addiction, est en plein développement dans les pays anglo-saxons depuis plus de 30 ans mais pas dans notre Pays. Il est regrettable de voir qu'en France, ce modèle très respectueux de l'humain et très économique, ne soit pas soutenu par nos décideurs alors que nous payons le plus lourd tribut en Europe dans le domaine des consommations de produits psychotropes avec conséquences.

EDVO, acteur de prévention depuis 30 ans à l'échelle nationale, intervient auprès des associations de plusieurs régions pour former des intervenants en prévention en milieu scolaire et dans les Entreprises. Nos 3 conférenciers interviennent également sur tout le territoire auprès des scolaires, à la demande des chefs d'établissement (9000 élèves rencontrés chaque année) et auprès des salariés des entreprises et collectivités pour limiter les conséquences de l'usage des produits psychotropes licites ou illicites. A chaque intervention, deux de nos pensionnaires apportent leurs témoignages sur les conséquences des addictions et les solutions thérapeutiques les plus efficaces.

DESCRIPTION DE L'ACTION NATIONALE

MENEE PAR EDVO

- L'accueil, le suivi, l'accompagnement social, le soutien psychologique, l'aide alimentaire, l'hébergement et toutes actions en faveur de la réinsertion sociale et professionnelle, des personnes en grande difficulté et des malades d'addictions.
- La défense des intérêts des familles victimes des addictions
- La prévention auprès des publics : scolaires, familles, collectivités, entreprises,
- L'information, l'accueil, l'orientation dans le cadre général de la lutte contre les toxicomanies et leurs conséquences,
- La formation d'acteurs relais pour la prévention des conduites addictives,
- La participation à tous groupes de réflexion ou de travail dans le domaine des addictions et de la prévention,
- L'accueil, le conseil et le soutien psychologique des parents ou proches au sein de ses groupes de parole.

LE PUBLIC POUVANT BENEFCIER DE NOTRE SUIVI

Toutes personnes en grande difficulté, SDF, hébergées pour une resocialisation avec bilan de santé et soins, sur nos 37 places en maison relais. Toutes personnes sortant de cure suivie d'une poste cure, concernées par un problème d'addiction quel que soit le produit ou le comportement addictif, sur nos 26 places en hôtel social et 17 places en studios et appartements. Toute personne en demande d'aide peut bénéficier de notre écoute, de notre aide alimentaire, de nos conseils, de notre évaluation et orientation, de notre suivi préparatoire au sevrage, de notre accompagnement pour les soins auprès de nos partenaires. Notre suivi permet pour les 2/3 le rétablissement progressif avec abstinence allant jusqu'à la réinsertion sociale et professionnelle avec l'accès à l'autonomie.

EDVO accueille prioritairement depuis 1987 les sortants de cures les plus démunis (S.D.F.) initialement très marginalisés, généralement « abimé » physiquement et psychologiquement, désireux de maintenir leur abstinence en changeant leur comportement, pour leur permettre d'accéder en 9 à 12 mois à l'autonomie choisie et durable, avec un logement à la sortie dans notre réseau de partenaires.

Nous proposons également, le suivi ambulatoire des proches du malade dépendant par un soutien dans un groupe d'écoute tous les 15 jours.

Notre modèle de prise en charge globale, inspiré du « Minnesota Model », s'appuie sur 30 ans d'expérience, sur le savoir-faire et sur le professionnalisme d'une équipe utilisant ce modèle de thérapie axé sur l'abstinence, l'entraide, la gestion des émotions, les changements de comportement progressifs permettant le retour à l'estime et à la confiance en soi. L'honnêteté comme base des nouvelles relations, la participation et le parrainage des plus anciens envers les plus fragiles, et les groupes de parole.

Nous leur permettons aussi de s'impliquer dans nos actions de prévention en milieu scolaire par la prise de parole en public (véritable atelier pour le retour de la confiance en soi) en exposant les conséquences des addictions auprès des élèves rencontrés ; nous leur donnons ainsi un rôle de préventeur du fait de leur expérience « de patient expert ». Ces témoignages sont reconnus comme point fort dans nos actions de prévention par tous les chefs d'établissements scolaires rencontrés.

Voir descriptif sur notre site www.edvo.fr

Les jeunes et les addictions



Association Christophe
Pour prévenir le suicide des jeunes
La vie avant tout

L'**Association Christophe** a été créée en 2001, et depuis cette date, nous luttons pour prévenir le mal-être et le suicide des jeunes.

Avec une équipe de bénévoles de tous horizons, mais ayant tous au cœur le souci d'accompagner les jeunes à traverser cette difficile épreuve qu'est l'adolescence, nous intervenons depuis 2003 directement auprès d'eux, au cœur même de leurs lieux de vie. Nous nous appuyons pour cela sur plusieurs éléments :

- D'abord, sur un outil, une « mallette pédagogique » construite avec l'aide de **65 grands spécialistes**.
- Ensuite, sur une équipe de bénévoles unis, motivés et formés par nos soins, que nous cherchons à étoffer dans toutes les régions de France.
- Enfin, sur un réseau de partenaires reconnus et compétents, tels que « Familles de France », « Union nationale des associations familiales (**UNAF**) l'Union nationale pour la prévention du suicide (**UNPS**), le Groupement d'études pour la prévention du suicide (**GEPS**), la Fédération européenne des associations luttant contre l'isolement et pour la prévention du suicide (**FEALIPS**), France Bénévolat et bien d'autres.

Créée à Marseille, l'Association Christophe vise désormais une expansion au niveau national, avec l'ouverture récente de deux détachements de bénévoles, l'un en région Ile de France et l'autre à Aix-en-Provence.

Notre action est traversée par de nombreuses problématiques.

En effet, l'adolescence est définitivement le moment de la plus importance des transformations, à la fois du rapport à son corps et du rapport à l'autre.

L'adolescence est un moment de réorganisation psychique, sociale, corporelle.

Ce moment de transformation occasionne des questionnements sur le regard, l'autre, le lien social. Dans cette période intense de réorganisation, une rencontre apparaît : celle de la destructivité, qui empêche la réappropriation de soi et la subjectivation. Ainsi, l'adolescence est le moment d'un test, celui de ses propres limites. Donc apparaissent un certain nombre de comportements dits « à risques », à savoir les jeux dangereux, la sexualité, mais aussi et surtout la découverte des addictions.

Ces conduites addictives peuvent être de plusieurs ordres : alcool, drogues, tabac, jeux vidéo, jeux d'argent, ou autres.

Dès lors, nos interventions auprès des jeunes sont orientées par notre volonté de les sensibiliser sur ce grave sujet.

C'est donc d'abord par des actions concrètes de sensibilisation auprès des jeunes eux-mêmes que nous tentons d'agir sur les conduites addictives, dangereuses.

Cette prise en compte des addictions pourra prendre une autre forme.

L'Association Christophe prévoit la mise en place de deux groupes de réflexion ouverts à tous les publics, au sein desquels pourront être abordées des questions autour des addictions.

- sur les pratiques de prévention et leur possible amélioration, et
- sur la qualité multidisciplinaire du suicide

Voici comment l'Association Christophe agit, prévient et réfléchit (entre autres problèmes rencontrés par les jeunes) autour de cette thématique grave, importante, dangereuse, des addictions.

Association Christophe

Prestataire de formation enregistré sous le numéro **93131773013**

Site : www.christophe-lavieavanttout.com

Siège à Marseille

Présidente fondatrice : Rose-Marie VILAFRANCA

Hôpital Sainte Marguerite - Pavillon Solaris

270 Boulevard Sainte Marguerite

13009 MARSEILLE

ass.christophe@wanadoo.fr

Tel : **04 91 81 27 60** (mardi et jeudi)

Groupe Ile-de-France

Responsable : Thibault TISON

christophe.groupe.idf@gmail.com

Tel : **06.10.08.80.28**



FAMILLES DE FRANCE

Familles de France est un mouvement familial généraliste, libre de tout lien politique, confessionnel et syndical, reconnu d'utilité publique, qui participe à la défense des intérêts de la famille.

Familles de France est agréé :

- Association nationale d'éducation populaire ;
- Organisation nationale de défense des consommateurs ;
- Organisme de formation ;
- Association d'usagers du système de santé.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- Les fédérations nationale et départementales animent le réseau et assurent une représentation.

Familles de France est affilié à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Patrick Chrétien, administrateur et ancien Président, siège au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Familles de France est implanté dans 50 départements et représente près de 36 000 familles dans 250 fédérations et associations de Métropole et d'Outre-mer.





RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges 75009 Paris

01 44 53 45 90

contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France



@Familles2France

